



EXAMEN DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT



CÔTE D'IVOIRE



NATIONS UNIES



EXAMEN DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT



CÔTE D'IVOIRE



NATIONS UNIES
Genève, 2019

© 2019, Nations Unies

La publication est disponible en libre accès, en se conformant à la licence Creative Commons créée pour les organisations intergouvernementales, à <http://creativecommons.org/licenses/by/3.0/igo/>.

Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les informations figurant dans la présente étude peuvent être citées librement, sous réserve que la source soit dûment mentionnée.

La présente publication n'a pas fait officiellement l'objet d'une mise au point rédactionnelle.

Publication des Nations Unies établie par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

UNCTAD/DIAE/PCB/2019/5

eISBN: 978-92-1-004648-0

NOTES EXPLICATIVES

La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) sert de point de convergence au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, dans le cadre de son mandat sur le commerce et le développement, pour ce qui concerne toutes les questions relatives à l'investissement étranger direct (IED). La CNUCED mène ses travaux dans le cadre de délibérations intergouvernementales, d'analyses et de recherches sur les politiques, d'activités d'assistance technique, de séminaires, d'ateliers et de conférences.

Les signes typographiques ci-après ont été utilisés dans les tableaux :

- **Deux points (..)** signifient que les données ne sont pas disponibles ou ne sont pas fournies séparément. Dans les cas où aucune donnée n'était disponible pour l'un des éléments composant une ligne de tableau, celle-ci a été omise ;
- **Le tiret (–)** signifie que l'élément en cause est égal à zéro ou que sa valeur est négligeable ;
- **Tout blanc** laissé dans un tableau indique que l'élément en cause n'est pas applicable ;
- **La barre oblique (/) entre deux années**, par exemple 2012/13, indique qu'il s'agit d'un exercice financier ;
- **Le trait d'union (-) entre deux années**, par exemple 2012–2013, indique qu'il s'agit de la période tout entière (y compris la première et la dernière année) ;
- **Sauf indication contraire, le terme « dollar » (\$)** correspond au dollar des États-Unis d'Amérique ;
- **Sauf indication contraire, les taux annuels de croissance** ou de variation sont des taux annuels composés ;
- **Les chiffres ayant été arrondis**, leur somme et celle des pourcentages figurant dans les tableaux ne correspondent pas nécessairement aux totaux indiqués.

REMERCIEMENTS

Ce rapport a été élaboré par la Section des Examens de politique d'investissement sous la supervision de Chantal Dupasquier, Cheffe de la section, Division de l'investissement et des entreprises, et de Joerg Weber, Chef de la Branche des politiques d'investissement. James Zhan, Directeur de la Division de l'investissement et des entreprises, a dirigé les travaux. Le rapport a été rédigé par Stephania Bonilla Feret et Maha El Masri, avec des contributions écrites d'Issa Drame et Hamed El Kady. Massimo Meloni a fourni des orientations stratégiques. Le rapport a aussi bénéficié des observations et suggestions des collègues de la CNUCED, incluant Richard Bolwijn, Ariel Ivanier, Joachim Karl, Philippe Rudaz, Christoph Spennemann, Elisabeth Tuerk et Paul Wessendorp. Irina Stanyukova a prêté assistance pour la recherche et Jovan Licina a fourni le soutien administratif. La production et l'impression étaient sous la responsabilité du Service de gestion des documents de la CNUCED et du Service de la production et du support du bureau des Nations Unies à Genève. Pablo Cortizo a fourni le support graphique. Le rapport a été financé par un fonds multi-donateurs.



PRÉFACE

Les examens de la politique d'investissement (EPI) qu'effectue la CNUCED ont pour objectif d'aider les pays à améliorer leur politique d'investissement en vue de réaliser les objectifs de développement durable (ODD). Ils aident aussi à familiariser les gouvernements et le secteur privé international avec le climat de l'investissement de ces pays, et sont présentés à la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement. L'analyse est basée sur le Cadre de politique d'investissement pour le développement durable (CPIDD) et ses principes et directives clés (CNUCED, 2015). Les recommandations formulées dans les EPI peuvent être mises en œuvre sur plusieurs années avec l'assistance technique des partenaires de développement, y compris la CNUCED. Le soutien aux pays bénéficiaires est assuré par une série d'activités pouvant s'étendre sur plusieurs années.

Conformément aux ODD, les EPI encouragent l'aide publique au développement et l'investissement dans les pays où les besoins sont les plus grands. Les recommandations sont conformes aux plans de développement nationaux et se concentrent sur des secteurs clés du développement. En aidant les pays de cette manière, le programme EPI contribue, notamment, à :



ODD 1 cible b : « Mettre en place aux niveaux national, régional et international des cadres d'action viables, qui se fondent sur des stratégies de développement favorables aux pauvres et soucieuses de la problématique hommes-femmes, afin d'accélérer l'investissement dans des mesures d'élimination de la pauvreté ».



ODD 8 cible 2 : « Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre ».



ODD 10 cible b : « Stimuler l'aide publique au développement et les flux financiers, y compris les investissements étrangers directs, pour les États qui en ont le plus besoin, en particulier les pays les moins avancés, les pays d'Afrique, les petits États insulaires en développement et les pays en développement sans littoral, conformément à leurs plans et programmes nationaux ».



ODD 17 cible 3 : « Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement ».

L'EPI de la Côte d'Ivoire, réalisé à la demande du Gouvernement, est basé sur une analyse approfondie des politiques de développement du pays, du climat des affaires et des institutions ayant un rôle à jouer en matière d'investissement. Les recherches documentaires ont été complétées par des informations collectées lors d'une mission préliminaire en février 2019 et d'une mission exploratoire en juillet 2019. Les opinions du secteur privé, de la société civile et des partenaires au développement, incluant le système des Nations Unies en Côte d'Ivoire, ont aussi été recueillies. Un atelier national de validation a eu lieu le 25 novembre à Abidjan. Le processus de l'EPI a bénéficié de la coopération des entités impliquées dans les questions d'investissement et, en particulier, du Ministre auprès du Premier Ministre, en charge de la promotion de l'investissement privé et du CEPICI. Le Ministère des affaires étrangères et la Mission permanente auprès de l'Office des Nations Unies à Genève ont aussi contribué à ce projet. Les informations contenues dans ce rapport s'arrêtent au 30 novembre 2019.

Genève, décembre 2019



TABLE DES MATIÈRES

NOTES EXPLICATIVES	iii
REMERCIEMENTS	iv
PRÉFACE	v
ABRÉVIATIONS	viii
MESSAGES CLÉS	x
CONTEXTE	1
CHAPITRE I. CADRE JURIDIQUE DES INVESTISSEMENTS	9
A. Cadre juridique spécifique aux investissements étrangers	10
B. Création d'entreprises	18
C. Accès au foncier	20
D. Fiscalité	24
E. Travail	29
F. Concurrence	33
G. Propriété intellectuelle	36
H. Environnement	39
I. Gouvernance	41
CHAPITRE II. IED, COMPÉTITIVITÉ ET DÉVELOPPEMENT DES RÉGIONS	47
A. IED, politiques industrielles et échelle de développement des entreprises	48
B. Cartographie des IED dans le secteur industriel en Côte d'Ivoire	49
C. Compétitivité, valeur ajoutée et bénéfices des IED : constats et solutions	58
1. Infrastructures	58
2. Ressources humaines	63
3. Entrepreneuriat	69
D. Une promotion des IED au service du développement	73
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	76
ANNEXE I. Résumé des recommandations de l'EPI	80
ANNEXE II. Accords bilatéraux d'investissement	87
ANNEXE III. Résumé des principales taxes	88
ANNEXE IV. Échelle de développement des filiales d'entreprises multinationales dans l'industrie	91
NOTES	92



ENCADRÉS

Encadré I.1. La loi d'investissement : un outil utile mais pas indispensable	12
Encadré II.1. La fabrication de produits chocolatiers 100 % made in Côte d'Ivoire	45
Encadré II.2. Le Centre des métiers en électricité (CME) – un cas de formation par une entreprise étrangère. . .	66
Encadré II.3. Initiatives multipartites dans le domaine de la R&D en Côte d'Ivoire – quelques exemples	68
Encadré II.4. Promotion des liens interentreprises – bonnes pratiques.	72

FIGURES

Figure 1. Valeur ajoutée dans certains secteurs sélectionnés, Côte d'Ivoire 2018	2
Figure 2. Flux entrants d'IED nets en Côte d'Ivoire, au Ghana, au Kenya et au Maroc, 2000–2018	3
Figure 3. Répartition sectorielle des flux d'IED nets entrants en Côte d'Ivoire en 2017	3
Figure II.1. Cartographie des IED industriels en Côte d'Ivoire	51
Figure II.2. Indicateurs de compétitivité des transports, 2019.	59
Figure II.3. Indicateurs de qualité des ressources humaines, 2019.	64
Figure II.4. Taux d'achèvement scolaire et inégalités	65
Figure II.5. Indicateurs de la capacité d'innovation, 2019.	67
Figure II.6. Indicateurs d'interaction dans le domaine de l'innovation, 2019	67
Figure II.7. Indicateurs du dynamisme de l'entrepreneuriat, 2019.	70

TABLEAUX

Tableau 1. Comparaison de la performance d'attraction des IED de la Côte d'Ivoire avec des pays africains . . .	5
Tableau II.1. Valeur ajoutée totale et par habitant dans les activités manufacturières	50
Tableau II.2. Commerce transfrontalier : coûts et délais	59

预览已结束，完整报告链接和二维码

<https://www.yunbaogao.cn/report/index/report?repo>